

## INTERPRÉTATION DIACHRONIQUE DE LA MORPHOLOGIE VERBALE DU CRÉOLE RÉUNIONNAIS

Henri Wittmann  
Université du Québec à Trois-Rivières

Robert Fournier  
Université de Sherbrooke

Il existe un préjugé linguistique largement répandu selon lequel le français parlé comme langue maternelle par diverses populations noires comporterait des particularités morphologiques et syntaxiques incompatibles avec les tendances d'évolution naturelles du français des Blancs. De telles particularités seraient le résultat d'une créolisation et attribuables en dernier lieu à des sources linguistiques africaines. Cette interprétation simple des choses se trouve malheureusement contrariée par l'existence de variétés créoles du français là où la suprématie numérique et sociale des Blancs n'a jamais fait de doute, à Saint-Barthélemy et à la Réunion, par exemple.

Une tentative récente d'apporter une explication à ce détail gênant par élimination est celle de Corne (1982). Les ressemblances étymologiques et parallèles de formes qu'on voit dans la syntaxe des deux types de créoles seraient susceptibles d'induire en erreur. Plus précisément, le système verbal du créole de la Réunion (CR) serait basé sur une catégorisation rigide typiquement indo-européenne des lexèmes en parties du discours, tandis que le système verbal des créoles IdeF (Ile de France: mauricien, seychellois, rodriguais) reposerait sur un régime de relations sémantiques typiquement "afro-français" sans classes syntaxiques. Ainsi, chaque système analyserait la réalité linguistique d'une manière différente. Le "décalage structurel" évident entre ces deux variétés du créole de l'océan Indien serait la preuve d'une différence "typologique" fondamentale. Cette prétendue différence typologique serait à son tour la preuve manifeste que le créole IdeF et le CR sont génétiquement incompatibles, ce qui permet à l'auteur d'affirmer que le premier est un véritable créole compatible avec les autres variétés noires du français créole, alors que le second ne serait fondamentalement autre chose qu'une manifestation d'une variété du français populaire.

Dans ce qui suit, nous allons d'abord résumer ce que Corne offre comme portraits de l'une et l'autre des variétés du créole de l'océan Indien. Nous montrerons ensuite que: (1) les portraits offerts sont basés sur une orientation truquée des cadres théoriques utilisés dans chaque cas; (2) l'idée que l'auteur se fait de la typologie des langues ignore tout de la recherche qui se fait dans ce domaine et plus particulièrement, depuis Bopp au moins, dans la genèse de types morphologiques spécifiques; (3) les prétendus africanismes ne sont en rien typiques des langues africaines ou généralement incompatibles avec l'évolution des langues indo-européennes; (4) la singularité lyrique du portrait du CR

disparaît quand on prend comme point de départ de l'analyse des faits basilectaux. Nous montrerons ensuite que les suppositions de Corne sont basées sur des conceptions erronées tant de la syntaxe que de la typologie des langues en général, ou des langues africaines et du réunionnais en particulier.

### 1. *Portrait du créole IdeF*

1.1 La conceptualisation théorique de Corne suppose que le créole IdeF n'a pas de classes syntaxiques bien définies telles que nom, verbe, adjectif, etc. Le fonctionnement d'une langue de ce type reposerait sur le principe de la multifonctionnalité syntaxique de lexèmes morphologiquement invariables. Un lexème, par exemple, comme

(1) lager (IdeF)

ne peut recevoir qu'une catégorisation syntaxique "ad hoc" selon le contexte: verbale "se battre", nominale "bataille", adjectivale "de bataille, qui se bat". Néanmoins, tout lexème possède de façon inhérente l'un ou l'autre des traits sémantiques suivants: actif, processif, statif. Ainsi, un lexème comme *lapes* "la pêche, pêcher" dont la définition conceptuelle comprend le trait [actif] peut être "grammaticalisé" en tant que tête d'un prédicat dans une phrase active:

(2) nu ti ava ape lapes si lapli pa ti tôle  
"on serait allé à la pêche s'il n'avait pas plu" (CS)

Par contre, un lexème comme *lekol* dont la définition conceptuelle contient le trait [statif] ne peut être grammaticalisé qu'en tant que tête de prédicat d'une phrase stative:

(3) i ti lekol  
"il était à l'école" (CS)

1.2 Le système verbal du créole IdeF serait fondamentalement aspectuel, à particules préposées à la tête du prédicat:

(4)	ti	[passé/antérieur]
	((a)v)a	[futur indéfini/prospectif]
	pu	[futur défini]
	(f)in	[complétif]
	(a)pe	[progressif] (IdeF)

dont l'intégration au système est complète. Ainsi, il n'existerait aucun cas où un aspectuel sous-jacent comme [progressif] ne serait pas marqué par la particule *ape* en surface.

Le jeu d'interaction entre les particules, le sujet, la tête verbale et les autres éléments du prédicat a pour résultat l'interprétation de l'énoncé dans lequel la sous-catégorisation sémantique des lexèmes à trois termes, actif, processif, statif, serait fondamentale. En fait, cette

sous-catégorisation contrôlerait la distribution de ces particules. Curieusement, un lexème donné, comme *ferm-e* pourrait perdre son trait inhérent pour en acquérir un autre selon le contexte, dépendant d'une part du sujet de surface, et d'autre part, d'autres éléments comme les particules:

- (5)a. labutik i (ava) ferm demê swar  
"la boutique ferme [actif] demain soir"
- b. labutik pu ferme demê swar  
"la boutique sera fermée [statif] demain soir" (CS)

1.3 Selon Corne, il n'y a pas de copule sous-jacente en créole Idef. Cette position est fondamentale pour sa thèse voulant qu'un lexème comme *lekol* dans (3), par exemple, soit analysable comme tête de prédicat. Cela suppose, en poussant plus avant l'analyse, que dans une phrase comme (6c) dérivée de (6a) après mouvement-wh et insertion de ce que Corne se permet d'appeler la proforme stative *ete*, le mot-wh *kot* serait la tête du prédicat.

- (6)a. i ti [kot]  
b. [kot] i ti  
c. kot i ti ete  
"où est-ce qu'il était?" (CS)

La règle de placement de négation prévoit que *pa* précède la tête prédicative ainsi que toute autre particule qui pourrait être préposée à la tête prédicative, excepté en CS dans les expressions figées telles que *krwa-pa* "croit pas", *ve-pa* "veut pas", *se-pa* "je ne sais pas", et l'impératif de la première personne du pluriel *anu pa* + prédicat qui retiennent une syntaxe apparemment française. La même admission vaut pour ce que Corne appelle en CS la reprise du sujet en *i* et la construction en *pa i*.

1.4 La règle de troncation des voyelles en finale des verbes (TVF) qu'on observe dans des exemples tels que (5a) serait motivée sémantiquement par le trait [actif] dont la présence déclenche dans une classe de lexèmes tels que *ferme* l'élision de la voyelle finale, à condition que *ferme* soit marqué [-statif] et n'occupe pas dans SV la position périphérique.

## 2. Portrait du créole réunionnais

2.1 Le créole réunionnais (CR) serait une langue typologiquement différente du créole Idef, avec des classes syntaxiques bien définies, supposant donc une catégorisation classique des lexèmes en parties du discours tels que nom, verbe, adjectif, etc. Le fonctionnement d'une langue de ce type reposerait sur le principe de l'unifonctionnalité syntaxique de lexèmes morphologiquement variables. Les lexèmes du réunionnais recevraient donc une catégorisation syntaxique inhérente, où

la sous-catégorisation sémantique à trois termes, actif, processif, statif, serait d'une importance négligeable.

2.2 Le système verbal du CR serait fondamentalement temporel, à conjugaisons:

(7) du type affixal

- |    |       |                |
|----|-------|----------------|
| a. | - e   | [passé]        |
| b. | - r a | [futur]        |
| c. | - r e | [conditionnel] |

(8) du type périphrastique *etr, ale, etr pur, etr apre* + infinitif du verbe

- |    |               |                    |
|----|---------------|--------------------|
| a. | (le)te (k)i   | [passé]            |
| b. | a(va)         | [futur indéfini 1] |
| c. | i sa((v)a)    | [futur défini]     |
| d. | va            | [futur indéfini 2] |
| e. | i va pa       | [futur négatif]    |
| f. | (le) pur      | [futur imminent]   |
| g. | (l(e)) apre   | [progressif]       |
| h. | (le)te apre   | [passé progressif] |
| i. | i s(o)ra apre | [futur progressif] |

(9) du type auxiliaire *avwar* + participe passé du verbe ou périphrastique *fin(i)* + infinitif du verbe

- |    |                   |                      |
|----|-------------------|----------------------|
| a. | la (fin(i))       | [parfait 1]          |
| b. | i fin(i)          | [parfait 2]          |
| c. | lave (fini)       | [plus-que-parfait 1] |
| d. | (le)te (i) fin(i) | [plus-que-parfait 2] |
| e. | *lora             | [futur antérieur 1]  |
| f. | i sa fin          | [futur antérieur 2]  |
| g. | lore              | [conditionnel 1]     |
| h. | te i sa           | [conditionnel 2]     |

le seul trou dans le système étant la non-occurrence de (9e) attendue normalement comme cas non marqué.

Corne, dans son analyse, prévoit également pour chaque verbe du CR, y compris l'auxiliaire *avwar*, un ensemble complet de formes morphologiques (p. 14,27):

- (10) a. présent: la ((n)a(na), le), mâz, serv, me(t), di, vyê, kone, etc.  
 b. passé: lave (nave), mâze, serve, mete, dize, vne, konese, etc.  
 c. futur: lora (nora), mâzra, servira, metra, dira, vyêra, konetra, etc.

- d. infinitif: avwar, mâze, servir, metr, dir, vnir, konetr, etc.
- e. participe passé: -, mâze, servi, met (mi), di, vni (mni), konet (koni), etc.

le seul trou admis dans le système étant l'inexistence d'un participe passé pour *avwar*.

2.3 Dans le réunionnais de Corne, le verbe *etr* a la fonction d'une copule dont les variations morphologiques distinguent les temps du français standard (p. 13):

- (11) a. présent: le (la)
- b. passé: (le)te
- c. futur: s(o)ra
- d. conditionnel: s(o)re
- e. infinitif: et(r)
- f. participe passé: (e)te

Ainsi, on aurait comme variations possibles sur le modèle de (3):

- (12) a. mwê le lekol "je suis à l'école"
- b. mwê (le)te lekol
- c. m i s(o)ra lekol
- d. m i s(o)re lekol
- e. \*mwê (le)te (k)i lekol
- f. \*m ((i s)a)(v)a lekol
- g. mwê (le) pur et lekol
- h. \*mwê (l(e)) apre et lekol
- i. mwê la fini (et) lekol
- j. \*m i fin(i) et lekol
- k. mwê lave (e)te lekol
- m. mwê te i fini et lekol
- n. \*mwê lora (e)te lekol
- o. m i sa fini et lekol

La règle de placement de négation prévoit que *pa* suit le premier verbe, y compris *etr* et *avwar*, rencontré dans la dérivation. Cette constatation oblige Corne à admettre que le *(le)te* du passé périphrasique en (8a) n'est pas un verbe, puisque dans l'exemple

- (13) mwê (le)te i mâz pa "je n'ai pas mangé"

le *pa* suit *mâz* et non *(le)te*, tandis que le *(le)te* de la copule en (11b) est un verbe, puisque dans l'exemple

- (14) mwê (le)te pa malad "je n'étais pas malade"

le *pa* suit *(le)te*. Corne doit aussi admettre l'existence d'une particule préverbale *i* (dérivée d'un *ki* sous-jacent) qui marque l'élément qui suit comme étant un verbe

(15) a.	m i mâz pa	"je ne mange pas"
b.	m i mâze	"je mangeais"
c.	m ((i s)a)(v)a mâze	"je mangerai"
d.	m i va pa mâze	"je ne mangerai pas"
e.	m i s(o)ra apre mâze	"je serai en train de manger"
f.	m i sa fin mâze	"j'aurai fini de manger"
g.	m i s(o)ra malad	"je serai malade"
h.	m i s(o)re malad	"je serais malade"
i.	mwê (le)te i mâz pa	"je n'ai pas mangé"
j.	mwê (le)te i fin(i) mâze	"j'avais mangé"
k.	mwê te i sa mâze	"j'aurais mangé"
m.	m i fin(i) mâze	"j'ai mangé"

excepté pour *avwar* et certaines formes de *etr*, *ale* et *fini*:

(16) a.	*i la
b.	*i lave
c.	*i lora
d.	*i lore
e.	*i le
f.	*i (le)te ((k)i)
g.	*i a(va)
h.	*i sa i fin
i.	*i (le)te i sa
j.	*i (le)te i fin

2.4 La règle TVF qu'on observait dans le fonctionnement du système verbal IdeF existe également en CR, mais selon Corne elle n'a aucune motivation sémantique en CR et serait donc dans ce parler d'application "gratuite". (p. 102)

2.5 Bien que, sur la base des portraits offerts, Corne conclut à l'évidence de la différence typologique fondamentale entre le créole IdeF et le CR, il nous met continuellement en garde en insistant sur le caractère insuffisant des données dont il disposait pour faire son analyse:

P.13: "... the Conditional in RC and its relation with the Future and the Past requires further research."

P.15: "Again the precise relation of the Future and Conditional forms and their respective meanings is not completely clear to me ..."

"To further muddy the waters, the form *la* is occasionally replaced by *le* as auxiliary (and not solely with verbs which in French are constructed with *être* as their auxiliary), but this occurs *much* less frequently than the use of *la* replacing the Present tense *le* ..."

"Phonetically, *-ir* tends to become indistinguishable from the Past Participle in *-i* ..."

- P.17: "The Perfect constructed with *fin* alone is relatively marginal, at least in the data available to me."
- P.18: "While these latter [exemples avec suffixe *-ir*] appear to be characteristic of upper-mesolectal varieties of RC, a detail study would be necessary to establish whether the variations mentioned here do in fact constitute a continuum."  
 "The synthetic Future Negative forms are not obligatory in all (in any?) varieties of RC."  
 "Clearly, a complete study of RC would need to list the details of Infinitival suffixes (...), Participial suffixes (...), and so on."
- P.21: "... the Past may be formed here in one way, here in another, with no apparent difference in meaning, although this last assertion manifestly needs to be carefully checked out."  
 "The *lete ki dize* model [du passé en *te i*] is, as stated above, relatively infrequently observed."
- P.23: "A detailed study of the semantic dimensions and the uses of the Present and the Past [in RC] remains to be done ..."
- P.27: "The "particle"-style elements *a(va)* and *fin(i)* correspond in form at least ... to similar morphemes in Isle de France Creole; and the prepositions *apre* and *pur* ... are reminiscent in form at least of the Isle de France Creole particles *(a)p(r)e* and *pu*. However, the structures underlying these similarities appear to be quite different in RC and in Isle de France Creole, although the precise set-up for all varieties in the RC continuum remains to be studied in detail."  
 "... but again, the need for a thorough investigation of the morphosyntactic variation in RC ... must be insisted upon."
- P.29: "Nonetheless, the system [of RC] is not devoid of "Creole" features. For example, the tendency ... toward an invariable verb stem (...) is one such feature ... Another "Creole" feature is the use of *fin(i)* + Past Participle/Adjective. This seems semantically "non-French ..."

Son texte abonde de remarques du genre:

- P. 28: "... but I do not know if such a form exists ..."  
 "... but I do not have confirmatory data at hand ..."

Cette prudence évidemment s'impose étant donné que son analyse du CR de 1982 est entièrement basée sur une analyse antérieure (Corne 1975)

qui elle-même avait glané presque tous ses exemples du lexique de Chaudenson (1974) qui lui n'avait jamais eu la prétention de fournir une description grammaticale de la variété basilectale du CR.

### 3. Critique

3.1 Après examen, on constate que les portraits offerts d'une part pour le créole IdeF et d'autre part pour le CR sont basés sur une orientation truquée des cadres théoriques utilisés dans chaque cas. La théorie sous-jacente à l'analyse des faits du créole IdeF est empruntée de toute évidence à une version récente mal assimilée de la grammaire générative, tandis que la théorie utilisée pour fabriquer le portrait du CR ressemble davantage à une grammaire traditionnelle comme le *Bon Usage* de Grevisse agrémenté de quelques arborescences démodées que quiconque hésiterait à appliquer à la description de n'importe quelle variété du français populaire.

L'artifice qui permet de générer des portraits typologiquement aussi divergents repose essentiellement sur la présomption qu'il existe des langues sans copule sous-jacente (ce qui n'est pas évident) et que de telles langues ont INFL comme spécificateur de VP (tel que prévu par les paramètres de la grammaire universelle)

(17) [NP INFL VP] (IdeF)  
S

de sorte que l'élément le plus à gauche de VP (qui, en absence d'une copule, peut être un complément) puisse accéder au statut de tête de VP (le cas du créole IdeF), tout en supposant qu'une langue à copule sous-jacente place INFL sous VP comme tête de VP

(18) [INFL V ...] (CR)  
VP

(une conception maintenant dépassée que Corne retient dans sa représentation arborescente du CR, p. 19) de sorte que l'élément le plus à gauche de VP sous INFL devient nécessairement une des formes des "verbes" *etr*, *ale*, *avwar* et *fin(i)* ou l'élément *i* qui introduit un verbe. Une fois établi que les solutions apportées par Corne à la comparaison des phénomènes étudiés sont tout à fait arbitraires, sans le moindre rapport avec la réalité linguistique, les cas de lexèmes réellement multifonctionnels comme *lager* et *lapes* deviennent aussi rares en créole IdeF qu'en CR:

- (19) a. batay "se battre; bataille; de bataille"  
b. pes la-kot "pêcher près de la côte; la pêche près de la côte"

D'ailleurs, l'hypothèse multifonctionnelle de Corne est formellement contredite par l'hypothèse de Baker (1983) qui, sur la base d'une présence quasi-obligatoire en créole IdeF de préfixes prénominaux syntaxiquement figés dérivés d'anciens articles du français comme dans



- (20) a. lakas "la casse"  
 b. lakup "la coupe"  
 c. lakol "la colle" (IdeF)  
 d. lafime "la fumée"  
 e. lapratik "la pratique"

(une présence que les verbes correspondants, exception faite de *lager* et *lapes*, n'admettent pas), conclut que le créole IdeF est fondamentalement une langue à classificateurs nominaux, ce qui présuppose l'existence d'une catégorie syntaxique [+N, -V] bien définie. Comme les cas de présences obligatoires de nominalisants comme *la-* syntaxiquement figées sont beaucoup moins fréquents en réunionnais et en haïtien, il faudrait aussi conclure que les cas de multifonctionnalité lexicale sont proportionnellement plus possibles en réunionnais et en haïtien qu'ils ne sauraient l'être en créole IdeF.

3.2 Une autre erreur de Corne est de représenter la "typologie" qu'il conçoit pour rendre compte des particularités du créole IdeF comme étant en quelque sorte caractéristique des langues africaines ou d'un nombre significatif de ces langues ou comme étant généralement incompatible avec l'évolution des langues indo-européennes. L'absence de copule en surface se rencontre assez rarement, dans les langues africaines aussi bien que dans les langues indo-européennes, mais reste une option universellement disponible quand des "périphrases" contenant une copule se figent syntaxiquement. Une langue comme le yorouba distingue même les adjectifs nominaux (dont l'emploi verbal exige la présence d'une copule en surface) des adjectifs verbaux (dont l'emploi nominal exige la présence d'une marque nominalisante). D'une façon générale, l'analyse contrastive de Corne est non seulement linguistiquement naïve mais dépourvue de toute motivation typologique interprétable diachroniquement et ce, parce qu'elle ignore tout de la recherche qui se fait dans le domaine de la typologie des langues et plus particulièrement, depuis Bopp au moins, dans la genèse de types morphologiques spécifiques. Ainsi, le décalage structurel qu'on constate entre la morphologie du type V-AMT fusionnel de l'ancien français, la morphologie du type TMA-V périphrastique des variétés populaires du français et la morphologie du type TMA-V fusionnel des variétés créoles du français se motive comme étant imbriqué dans un cycle de déviations naturelles de la langue, sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir l'action d'un substrat dans le processus (Wittmann & Fournier 1983, Wittmann 1984:21-23). Par contre, ce que Corne interprète comme cassures dans le tissu de la continuité diachronique du français est un fait imputable à de mauvaises intuitions sur les relations entre morphologie et syntaxe.

3.3 L'incohérence singulière du portrait du CR offert par Corne disparaît dès qu'on prend comme point de départ de l'analyse les faits basilectaux comme nous y invitent d'ailleurs les nombreuses réserves avancées par Corne lui-même. Par exemple, dès qu'on sait que le type affixal de (7) et les variations morphologiques de *le/la* en (10) et (11) ne sont d'aucune façon basilectales, le système s'allège du même coup des

formes comme (8e), (9e), (9g), (10b), (10c) et la règle TVF commence à s'appliquer d'une façon très ordonnée. Étant donné l'admission de Corne que (p. 15) "phonetically, *-ir* tends to become indistinguishable from the Past Participle in *-i*", on peut également supposer (d'ailleurs avec raison) que la réduction des groupes de consonnes finales caractéristique du français populaire (cf. Pupier & Drapeau 1973) s'applique en CR, ce qui a pour effet immédiat d'éliminer les infinitifs restants de (8d), *metr* et *konetr*, et la nécessité de distinguer les participes passés des infinitifs. Le fonctionnement de la règle TVF nous apprend que les formes *mâz* et *serv* en (10a) sont régulièrement tronquées à partir de *mâze* et *servi* sans référence à un temps [présent]. La tendance de réanalyser l'infinitif du verbe *venir* comme *viendre* (sur le modèle du futur en *viendra*) en réunionnais mésolectal comme en français populaire indique que la forme attendue comme basilectale en (10d) aurait dû être *vyê* comme en (10a) ce qui correspond actuellement à la réalité basilectale du CR. Après examen, les verbes *mâze*, *servi*, *met*, *di*, *vyê*, *kone*, etc. du CR basilectal se révèlent morphologiquement aussi invariables qu'ils le sont en créole IdeF. Un examen semblable des "futurs" en (8b), (8c), (8d) et (8e) nous apprend qu'ils sont en distribution complémentaire, *a(va)* après pronom, *va* devant la négation *pa* et devant [+statif], *sa((v)a)* dans tous les autres cas. La constatation que dans les combinaisons d'"auxiliaires" en (9f) et (9h) les variantes

- (21) a. \*i sava fin  
 b. \*i sa fini  
 c. \*i sava fini  
 d. \*lete i sa  
 e. \*te ki sa  
 f. \*lete ki sa  
 g. \*lete i sava  
 h. \*te ki sava  
 i. \*lete ki sava

ne sont pas admises devrait nous amener à entrevoir pour (8a), (8c), (9a), (9b) des formes basilectales en *te i*, *sa* et *fin*, une supposition que confirme l'examen de la réalité linguistique. Finalement, l'étude du phénomène *la/le* révèle qu'il est en distribution complémentaire avec *i* ((9a) n'est qu'une exception apparente) et qu'il occupe les positions syntaxiques où *i* en CS ne serait pas permis. Les particularités qui restent maintenant pour réellement distinguer typologiquement le CR du créole IdeF doivent être considérés à travers une vision globale de la comparaison des français créoles au chapitre de la structure de INFL (tableau 1).

Les constatations suivantes s'extrapolent de l'ensemble des données pour les variétés du français créole parlé à cinq points géographiques différents.

- I. La structure de INFL comporte neuf positions syntaxiques possibles dont certaines ne peuvent être remplies en surface (marquées dans le tableau par un astérisque).

- II. À l'exception de ANT ([+ antérieur]), chaque catégorie dispose de deux positions.
- III. Le créole de la Réunion est à cheval entre les variétés qui privilégient un ordre de surface TAM (3,4,5) et un ordre TMA (3,5/7,9): les deux options ont été choisies.
- IV. Le perfectif (positions 1 et 8) est une catégorie secondaire. Seul le mauricien a intégré dans le système, à la position 8, une particule par réanalyse du verbe "auxiliaire" *fin(i)* (qui existe aussi dans les autres créoles, comme verbe "auxiliaire" *seulement*). Les autres conservent, à la position 1, le perfectif hérité du français qui ne peut se combiner, en raison des filtres hérités du français, qu'avec la négation.
- V. Dans les non infinitives, au moins une des neuf positions de INFL doit être remplie.
- VI. Autres filtres et règles phonologiques:
- (a) *Saint-Barthélémy et Petites Antilles*  
-ka ale, k'ale, k'e
- (b) *Réunion*  
- \* i po  
- i pa X  $\text{Æ}$  i X pa
- (c) *Haïti*  
- \* ava pu  
- \* pu ap  
- \* pa ava  
- te ava, t'a  
- te ap, t'ap  
- pa ap, p'ap  
- ava, a
- (d) *Maurice*  
- \* ava pu  
- ava, va, a  
- fin, in

Le placement de *pa* dans cet ensemble nous paraît être un anachronisme mineur que le CR ne partage avec aucune autre variété du français non standard, populaire ou créole.

### *Conclusion*

Les résultats que nous obtenons pour reconstituer la genèse du français créole ou populaire dans l'océan Indien ne peuvent que conforter les hypothèses que nous proposons notamment depuis 1981 dans une série de travaux pour expliquer la parenté typologique évidente entre

différentes variétés du français populaire d'une part et variétés populaires et créoles du français d'autre part (Fournier 1987). Dans la mesure où le choc des patois, qui a engendré le français d'où sont issues les variétés modernes du français populaire (tel que le québécois) et du français créole (tel que le réunionnais), a dû se faire avant la transplantation des premiers colons outre-mer, les variétés populaires et créoles du français représentent les macro-pôles aujourd'hui figés d'un continuum linguistique ancien.

#### BIBLIOGRAPHIE

- BAKER, Philip. 1984. The significance of agglutinated French articles in the Creole languages of the Indian Ocean and elsewhere. *York Papers in Linguistics* 11.19-30. Repris dans *Te Reo* 1984, 27.89-129.
- CHAUDENSON, Robert. 1974. *Le lexique du parler créole de la Réunion*. Paris: Champion.
- CORNE, Chris. 1975. Tense, aspect and the mysterious *i* in Seychelles and Reunion Creole. *Te Reo* 17-18.53-93.
- CORNE, Chris. 1982. A contrastive analysis of Reunion and Isle de France Creole French: two typologically diverse languages. *Isle de France Creole: affinities and origins*, dir. Philip Baker & Chris Corne, 8-129. Ann Arbor: Karoma.
- FOURNIER, Robert. 1987. *Le bioprogramme et les français créoles: vérification d'une hypothèse*. Thèse de doctorat. Université de Sherbrooke.
- PUPIER, Paul & Lynn DRAPEAU. 1973. La réduction des groupes de consonnes finales en français de Montréal. *Cahier de linguistique de l'Université du Québec* 3.127-44.
- REIGHARD, John. 1978. Contraintes sur le changement syntaxique. *Cahier de linguistique de l'Université du Québec* 8.407-36.
- WITTMANN, Henri. 1983. Les réactions en chaîne en morphologie diachronique. *Actes du 10e Colloque de la SILF*. Québec: Université Laval.
- WITTMANN, Henri. 1984. Compte rendu de Bernard Comrie, *Language universals and linguistic typology* (Chicago: University of Chicago Press). *Revue de l'Association québécoise de linguistique* 3:4.18-24.

- WITTMANN, Henri & Robert FOURNIER. 1981. Bom Sadek i bez li: la particule *i* en français. *Revue de l'Association québécoise de linguistique* 1:2.177-96.
- WITTMANN, Henri & Robert FOURNIER. 1982. L'agglutination nominale en français colonial. *Revue de l'Association québécoise de linguistique* 2:2.185-209.
- WITTMANN, Henri & Robert FOURNIER. 1983. Le créole, c'est du français, coudon. *Revue de l'Association québécoise de linguistique* 3:2.187-202.

### RÉSUMÉ

Dans une publication de 1982, Baker et Corne supposent l'existence d'un "décalage structurel" qui isolerait typologiquement et génétiquement le créole blanc de la Réunion des variétés du créole parlées par les populations d'origine africaine. La morphologie du réunionnais serait basée sur une catégorisation rigide typiquement indo-européenne des lexèmes en parties du discours tandis que celle des autres créoles reposerait sur un régime de relations sémantiques typiquement "afro-français" sans classes syntaxiques bien définies. En fait, la supposition de Baker et Corne n'est appuyée par aucun élément de preuve sérieuse et semble tout ignorer de la recherche qui se fait, depuis Bopp au moins, dans le domaine de la typologie des langues et la genèse de types morphologiques spécifiques. La morphologie des différentes variétés du français créole n'a pas ses origines dans les caractéristiques raciales ou ethniques de ses locuteurs primitifs mais dans la syntaxe discursive d'une variété basilectale de français koiné du 17<sup>e</sup> siècle.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	PRF1	NEG1	ANT	PRG1	IRR1	NEG2	IRR2	PRF2	PRG2
StB	ya	pa	te	ka	ale	*	*	*	*
KA	Ø	pa	te	ka	ale	*	*	*	*
Re	la	*	te	i	sava	pa	po	*	po
Ha	Ø	pa	te	*	ava	*	pu	*	ap
Ma	*	pa	ti	*	ava	*	pu	fin	pe

**Tableau 1: Structure de INFL en français créole.**

(StB: Saint-Barthélemy, KA: Petites Antilles, Re: Réunion, Ha: Haïti, Ma: Maurice)